

**AVISU CESEC 2024-30**  
**AVIS CESEC 2024-30<sup>1</sup>**

*Relatif au*  
*Rilativu à u*

**Plan territorial de soutien et de développement de la pêche en Corse<sup>2</sup>**

*Pianu territoriale di sustegnu è di sviluppu à pro di a pesca corsa*

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

**Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;**

**Vu** la lettre de saisine du 14 octobre 2024 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur le **Plan territorial de soutien et de développement de la pêche en Corse ;**

*Vistu a lettera di presentazione di u 14 d'ottobre di u 2024 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Eeconomicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à u Pianu territoriale di sustegnu è di sviluppu à pro di a pesca corsa*

**Après avoir entendu** Monsieur Guy ARMANET, Président de l'Office de l'environnement de la Corse ;

**Sur rapport de Christian NOVELLA**, pour la commission « Agriculture développement rural foncier forêt mer pêche » ;

**À nant'à u raportu Christian NOVELLA, per a cummissione « agricultura, sviluppu rurale, fundiariu, furesta, mare è pesca »**

---

<sup>1</sup> Adopté à l'unanimité

Votants : 50

NPAV : 1 (Magali CANNAC PADOVANI)

ABS : 0

Contre : 0

Pour : 49

<sup>2</sup> Rapport AC 2024/O2/266

*U Cunsigliu Ecunomicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica*  
*Adunitu in seduta pienaria u 22 d'uttobre di u 2024, in Aiacciu*  
*Prununzia l'avisu chì seguita*

Dans un contexte économique et social globalement fragilisé, face aux contraintes imposées par les normes européennes et nationales, l'activité de pêche est à bout de souffle.

Conscient de ces enjeux, le Conseil exécutif de Corse a mobilisé l'Office de l'Environnement de la Corse, fort de son expertise et de son engagement aux côtés des pêcheurs, afin de donner un nouvel élan à la filière et lui assurer un avenir serein.

Les Assises de la Mer organisées par l'OEC, en octobre 2022, avaient posé les premiers jalons d'un diagnostic partagé sur la situation de notre économie bleue et, tout particulièrement, des difficultés rencontrées par les acteurs de la pêche.

Les échanges avaient mis en exergue une double problématique, à l'échelle de la Corse :

- L'inadéquation entre les dispositions (normatives et financières) appliquées à la filière, l'état des stocks halieutiques et les conditions d'exercice du métier ;
- La nécessité de construire une stratégie opérationnelle spécifique au contexte insulaire.

L'Office de l'Environnement de la Corse a plaidé, auprès de l'Etat, pour un changement de trajectoire par le biais d'une action publique collective et forte.

Un courrier a été adressé au Secrétariat d'Etat en charge de la Mer puis, une rencontre a été organisée avec le Ministre, Monsieur Hervé Berville, à l'occasion de son dernier déplacement à Bunifaziu.

Si le Ministre avait témoigné une écoute très attentive et démontré une volonté d'agir avec pragmatisme, le changement gouvernemental opéré depuis impose une reprise des échanges, dans les plus brefs délais, avec le plus haut niveau de l'Etat.

De manière concomitante, face à l'urgence de la situation, l'OEC a initié un cycle de réunions, dans une démarche collaborative avec l'ensemble des représentants de la profession, pour tracer, en complément des dispositifs proposés par l'Union Européenne ou l'Etat (cf. annexe), les moyens susceptibles de soutenir la pêche artisanale de manière plus adaptée à la réalité et à la particularité du métier pratiqué en Corse.

Ainsi, le 6 mars dernier, rassemblés au Gran Palazzu di a Cullettività di Corsica, sous l'égide du Conseil exécutif de Corse, la Présidence et les services de l'Office de l'Environnement de la Corse, le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Corse et le Sindicatu pà a difesa di i pescatori corsi, ont pu présenter à l'ensemble des groupes de l'Assemblée de Corse :

- L'état des lieux technique, économique et social de la pêche professionnelle, mis en perspective avec l'évolution de la ressource halieutique ;

- Les dispositions envisagées afin de sauvegarder, dynamiser et pérenniser l'activité ; - Les mesures à intégrer dans le périmètre de l'évolution institutionnelle de la Corse vers l'autonomie.

Cette séquence de travail a permis d'acter, de manière collégiale, le principe de consolider ces orientations dans un plan ambitieux, construit par la Collectivité de Corse et l'Office de l'Environnement de la Corse afin de soutenir la pêche professionnelle de Corse et l'accompagner sur la voie de la transition écologique.

Il prévoit un soutien renforcé à l'ensemble des acteurs de la pêche insulaire par la déclinaison de dispositifs financiers novateurs représentant, globalement, un appui de la Collectivité de Corse et de l'OEC d'un million d'euros pour les cinq prochaines années.

Le Plan territorial s'articule autour de cinq grands axes.

1/ La mise en place d'un dispositif spécifique relatif au « soutien et à l'observation en milieu marin » ;

2/ La mise en place d'un partenariat avec le crédit maritime de Méditerranée ;

3/ La mobilisation du « REPA » pour soutenir les investissements non-éligibles aux dispositifs existants ;

4/ Le soutien aux investissements dégradés des pêcheurs de lagune pour renforcer la lutte contre le crabe bleu ;

5/ La mise en place d'un dispositif de formation théorique et pratique à la pêche professionnelle.

Face à l'urgence de la situation, le présent rapport vise donc à concrétiser le Plan de soutien, dans toutes les composantes proposées, véritablement crucial pour la survie de la petite pêche artisanale corse.

Toutefois, pour inscrire définitivement la profession sur une dynamique pérenne, la bonne application de ces différentes mesures devra nécessairement se prolonger par une réflexion plus globale.

Dans cette perspective, en marge de l'élaboration du Plan proposé aujourd'hui, les travaux menés avec l'ensemble des acteurs de la pêche ont, d'ores et déjà, permis de définir des leviers qui pourraient être intégrés dans le périmètre de l'évolution institutionnelle de la Collectivité de Corse vers l'autonomie, notamment :

- La mise en œuvre d'une stratégie de gestion de la ressource halieutique, à l'échelle de la Corse ;

- La proposition d'un cadre européen plus adapté à la réalité de la profession.

**Sur le rapport, le CESECC émet les observations suivantes :**

**Le CESECC se félicite** de la mise en place, par la Collectivité de Corse et l'Office de l'Environnement de la Corse, via une méthode collaborative impliquant l'ensemble des représentants de la profession, de ce plan de soutien et de développement au secteur de la pêche en Corse en sus des différents régimes d'aides existants (Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA), Régime Cadre Exempté de Notification (RCEN), régime des « minimis » pêche etc.) ; plan faisant émerger des solutions innovantes d'accompagnement de la profession.

**Le CESECC note** la méthode employée, qui a suivi tout le processus, afin de répondre concrètement aux préoccupations des professionnels et le fait que les mécanismes opérationnels et financiers déclinés dans le plan ont été validés, unanimement, par les représentants des pêcheurs.

**Le CESECC s'inquiète** néanmoins que la flottille insulaire soit passée de 800 navires dans les années 60 à uniquement 156 licences actuellement sur tout le territoire, tous segments confondus, autant que de la moyenne d'âge élevée des pêcheurs et de la vétusté des bateaux en service.

Cela pose question sur la vitalité, la viabilité et les difficultés rencontrées par le secteur.

**Le CESECC entend**, à l'instar des autres plans mis en œuvre par la Collectivité de Corse, qu'une évaluation annuelle sera effectuée concernant l'utilisation des différents dispositifs proposés dans le plan.

**Le CESECC note** également la fongibilité de l'enveloppe globale qui pourrait, in fine et selon les différentes consommations, entraîner des variations de volumes financiers entre les 5 axes proposés.

Parallèlement,

**Le CESECC suggère**, afin de créer des vocations et des envies auprès des jeunes en dépassant la seule transmission père-fils, qu'une petite flotte de bateaux neufs, bénéficiant de toutes les avancées technologiques pour une pêche durable, gérée par les prud'homies, le comité régional des pêches ou l'Office de l'Environnement de la Corse, soit créée et mise à disposition (selon un temps à déterminer) des jeunes pêcheurs.

Cela permettrait aux jeunes de s'embarquer et d'apprécier le métier de pêcheur au plus près avant de s'engager, ou pas, dans l'exercice plein et entier de la profession.

Un système de tutorat, afin de les accompagner au mieux sur cette période, pourrait également être mis en place.

Par ailleurs, **le CESECC est convaincu** qu'il conviendrait, comme cela était le cas auparavant, de remettre en place une aide visant à permettre de passer le diplôme « capitaine 200 pêche ».

Concernant l'axe 1 du plan, **le CESECC prend acte** de la volonté de voir jouer aux pêcheurs un rôle de sentinelle par leur connaissance du terrain afin d'observer les effets

du dérèglement climatique et rendre compte des différents impacts nuisibles à la préservation de sa biodiversité et de la ressource halieutique que subit le milieu marin.

Sur ce point le **CESECC entend** que des fiches actions et un financement seront mis à disposition des pêcheurs qui devront fournir des données.

Néanmoins, le **CESECC considère** qu'une association avec des scientifiques, notamment ceux du CSRPN (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel), ainsi que les gestionnaires des aires marines protégées, est nécessaire pour les valider, entamer des protocoles de recherche résilients et aplanir de possibles malentendus quant à la récolte des données et à la quantification des espèces à protéger.

**Le CESECC estime** que cette action concertée devrait aussi permettre de lutter contre la raréfaction de la ressource halieutique locale.

Ainsi, il serait intéressant de mesurer le nombre de chalutiers, venant régulièrement d'Italie ou d'autres régions, qui ratissent certaines zones des côtes corses et pillent les poissons.

Cela permettrait d'évaluer les dégâts qu'ils causent aux écosystèmes marins afin de sensibiliser à la prise de mesures coercitives les autorités maritimes compétentes.

Tout en saluant le travail de recherche mené par l'Université de Corse, le **CESECC s'interroge** sur la solution qui consiste, pour pallier la raréfaction de la ressource halieutique, à réensemencer dans le milieu marin des espèces produites en laboratoire eu égard aux causes de cette raréfaction ainsi qu'aux impacts incertains sur la biodiversité que cela peut entraîner.

Il se pose également, à ce sujet, la question du développement des fermes aquacoles afin de répondre aux besoins croissants des consommateurs de poissons.

Sur ce point, il conviendrait qu'un équilibre soit trouvé entre la pisciculture en mer et la pêche professionnelle traditionnelle pour assurer l'avenir de cette dernière.

**Le CESECC constate** avec satisfaction les mesures de préservation voulues par les pêcheurs professionnels et entérinées par les autorités préfectorales qui consistent à modifier le calendrier et les quotas de la pêche aux oursins face à la raréfaction de la ressource et la nécessité d'améliorer sa durabilité avec le suivi opérationnel et scientifique qu'il entraîne.

**Le CESECC souhaite également** que les cantonnements de pêche, créés à l'initiative des prud'homies de pêcheurs, ainsi que le réseau Natura 2000 en mer, bénéficient de moyens de surveillance supplémentaires.

De plus, il **préconise** la création de zones d'aires marines protégées intégrales qui préservent la totalité de la biodiversité marine dont la ressource halieutique, lui permettant de se reproduire en toute quiétude afin de repeupler les abords de la zone protégée.

Concernant le point 4 du plan, le **CESECC se félicite et insiste** sur l'urgence à agir auprès des professionnels, pêcheurs de lagune, pour lutter contre le crabe bleu.

**Le CESECC suggère**, afin d'assurer la traçabilité des produits de la pêche professionnelle locale en mer, hors la vente directe depuis le bateau du pêcheur, et afin de faire sa promotion en la valorisant auprès des consommateurs comme pêche locale responsable, que soit créé son propre label.

De même, toujours dans un souci de valorisation des produits locaux de la pêche, quand bien même les pêcheurs professionnels n'ont aucun souci de vente et que l'éloignement des lieux de pêche empêche la création de criées ou le regroupement de pêcheurs, **le CESECC estime utile** de mettre en place des petites unités de transformation.

Relativement aux fonds alloués par le plan, **le CESECC note** que, malgré un contexte budgétaire très contraint, ceux-ci seront sanctuarisés au budget.

D'un point de vue plus global, **le CESECC est convaincu** de la nécessité de mettre en place une véritable politique de la pêche au niveau régional afin de la rendre plus attractive et de l'aider au mieux.

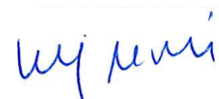
Les leviers envisagés comme pouvant être intégrés dans le périmètre de l'évolution institutionnelle de la Collectivité de Corse vers l'autonomie (mise en œuvre d'une stratégie de gestion de la ressource halieutique, à l'échelle de la Corse et proposition d'un cadre européen plus adapté à la réalité de la profession) paraissent aller dans ce sens.

**Le CESECC préconise** également la mise en œuvre de partenariat avec des territoires ou gouvernements voisins avec lesquels nous partageons des aires marines protégées ou frontalières à l'instar de ce qui s'est fait avec la Sardaigne dans le cadre du programme « Man and biosphère » ; coopération transfrontalière entre la Collectivité de Corse et la région autonome de Sardaigne pour la mise en œuvre d'une Réserve de l'UNESCO dans les bouches de Bonifacio (espace biogéographique d'importance majeure au cœur de la Méditerranée occidentale).

Enfin, d'un point de vue social, **le CESECC se réjouit** que ce plan prévoie des dispositions au bénéfice de la santé et de la sécurité des salariés pêcheurs.

**Le CESECC émet un AVIS FAVORABLE concernant le rapport relatif l'adoption du nouveau plan de soutien de développement en faveur de la pêche Corse.**

La Présidente,



**Marie-Jeanne NICOLI**